

BRIEFING JUGES ½ FINALES DES COUPES NATIONALES

Ce briefing tient compte du Code FIG 2013-2016 édition juin.

1. GENERALITES

En cas de désaccord important entre la note du jury D et la moyenne des notes du jury E, il doit voir avec ses juges ou en cas extrême faire appel au Président du jury. En cas de doute, la décision doit être prise au bénéfice de la gymnaste.

LES VALEURS DE DIFFICULTES

En barres, poutre et sol, les **8 éléments maximum codifiés (sortie comprise)** dont la VD est la plus élevée sont pris en compte.

Le jury D **reconnait toujours la VD** des éléments figurant dans le code **sauf** si les exigences techniques ne sont pas respectées. Dans ce cas, 3 principes à suivre :

- **L'élément reçoit une VD inférieure** CAR il ne figure pas dans le tableau des difficultés tel qu'il est réalisé : **il est dévalué**. S'il est ultérieurement bien exécuté. Il ne recevra aucune VD.
- **L'élément est reconnu comme un autre élément** FIGURANT dans le tableau des difficultés. S'il est à nouveau exécuté avec une technique correcte, ils reçoivent TOUS LES 2 UNE VD.
- **La VD n'est pas accordée** (en barres, élément avec envol sans reprise de barres – en poutre, élément sans revenir sur les pieds – en sol, élément sans retour sur les pieds d'abord). S'il est exécuté plus tard correctement, il recevra la VD.

La VD d'un même élément n'est comptabilisée qu'une seule fois. En cas de répétition, elle ne sera pas prise en compte.

DANS TOUS LES CAS, ON PENALISE L'ELEMENT MEME SI ON NE LE RECONNAÎT PAS.

LA SORTIE

Elle fait partie des 8 VD prises en compte.

- Si la gym réalise une sortie non codifiée **ou** si le salto n'est pas commencé **ou** si au sol la gym n'exécute qu'une seule ligne acrobatique, il n'y a « **pas de tentative de sortie** » :
 - le jury D ne compte que **7** VD
 - Pas d'EC 5
 - le jury E applique une pénalité de 0,50 pt pour « pas de tentative de sortie » et compte les fautes d'exécution générales sur la réception.
- Si la chute se produit quand le salto est commencé mais sans arriver sur ses pieds d'abord :
 - le jury D ne compte que **7** VD
 - Pas d'EC 5
 - le jury E enlève 1 point de chute

TOUTE SORTIE PEUT ETRE RECOMMENCEE.

EXIGENCES DE COMPOSITION

Elles sont au nombre de 5 à chaque agrès. Les éléments remplissant l'EC doivent obligatoirement faire partie du Code. Un élément peut remplir plus d'une EC mais il ne peut être répété pour remplir une autre EC.

AMENAGEMENTS FSCF POUR LES SORTIES :

- Pas de sortie ou sortie A : **0 pt** attribué
- Sortie B : **0,30 pt** attribué
- Sortie C ou + : **0,50 pt** attribué.

POUR LA NOTE E

Les déductions sont toujours retranchées de la note de 10,00 pts.

AMENAGEMENT FSCF :

Avec notification du jury D, le jury E additionnera la déduction pour « exercice trop court » aux autres déductions (exécution/artistique) :

- Si 7 éléments ou plus reconnus : pas de déduction
- 5-6 éléments reconnus : - 4,00 pts
- 3-4 éléments reconnus : - 6,00 pts
- 1-2 éléments reconnus : - 8,00 pts
- Pas d'éléments : - 10,00 pts

Avec l'aménagement du code, la gymnaste conservera sa note D comme précédemment.

ENTRAINEURS :

Pendant le mouvement, l'entraîneur ne doit pas parler à la gymnaste, lui faire de signes, crier ou l'encourager.

La 1^{ère} fois, l'entraîneur sera averti par les juges de l'agrès qui le signaleront aussi au Président du Jury.

La seconde fois (que ce soit avec la même gym ou pas et que ce soit au même agrès ou non) **une pénalité de 0.50 pt** sera appliquée. Le jury D devra en informer le Président du Jury avant de la déduire.

Il est interdit de mettre des marques de magnésie sur le praticable ou sur le tremplin à la table de saut. Sinon, une pénalité de 0.30 pt sera à appliquer sur la note D après en avoir informé le Président du Jury.

Il n'est pas autorisé d'utiliser des substances collantes ou nettoyer à nu les barres avec une matière abrasive. Le nettoyage complet des barres est interdit. En cas de magnésie trop importante, seul le responsable du matériel sera autorisé à remettre en état la barre.

2. TABLE DE SAUT

- L'échauffement est de 50 s par gym OU deux sauts exécutés.
- Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé.
- La gymnaste est responsable de l'affichage du numéro du saut qu'elle a l'intention d'exécuter. Il n'y a pas de pénalité si la gymnaste exécute un saut différent du saut annoncé.
- Attention : Ne pas afficher le n° du saut : SP
- **Est considéré comme une « course à vide » lorsqu'il y a une accélération de la course. Il n'y a pas de « course à vide » quand il y a 1 ou 2 pas.**

AMENAGEMENT FSCF POUR LES ELANS :

3 courses d'élan sont autorisées pour 2 sauts exécutés.

- Seul un couloir de réception sera tracé sur le tapis de réception.
 - réception ou pas en dehors du couloir avec 1 pied/main (partie de pied/main) **-0,10 pt**
 - réception ou pas en dehors du couloir avec les 2 pieds/mains (partie de pieds/mains) ou partie du corps **-0,30 pt**
- Obligation du « collier de sécurité » pour les sauts par rondade, sinon saut NUL.
- Un tapis pour les mains peut être utilisé pour les sauts en Yurchenko seulement.

- Toutes les réceptions doivent être terminées au degré près sinon on accorde une valeur de saut inférieure (1 tour $\frac{1}{2}$ devient 1 tour, 1 tour devient $\frac{1}{2}$ tour).
- Pour le **saut $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$** : si à la réception, la rotation est **inférieure à $\frac{1}{4}$ de tour, le saut est NUL**. Ce sont les pieds qui font foi.
- Pour le **saut $\frac{1}{2}$ - 1 tour** si à la réception, la rotation est **incomplète, le saut devient $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$** .
- En cas de Saut NUL, au 1^{er} saut, le jury D doit en avertir l'entraîneur.
- Pas de VIDEO en FSCF.

Le saut 1.20 est $\frac{1}{2}$ tour + repoussé. On ne doit voir aucun déclenchement des épaules. Il ne doit pas y avoir de courbette excessive dans le second envol (forme de rondade).

Pour le tsukahara, on doit voir une courbette AR dans le 1^{er} envol (rondade) et après l'impulsion ne pas oublier la courbette AV nécessaire avant le groupé ou le carpé.

3. BARRES ASYMETRIQUES

Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé pour les entrées.

AMENAGEMENTS FSCF

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, les barres ou n'est pas passée sous les barres.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

Pour les catégories « Benjamines, Minimes, Cadettes », après notification du jury D, le Jury E additionnera la déduction pour « exercice trop court » aux autres déductions d'exécution :

- 7 éléments ou + reconnus : pas de déduction
- 5-6 éléments reconnus : - 2,00 pts
- 3-4 éléments reconnus : - 4,00 pts
- 1-2 éléments reconnus : - 6,00 pts
- Pas d'éléments : - 10,00 pts

EXIGENCES DE COMPOSITION :

- EC1 - Envol de BS à BI
- EC2 - Envol à la même barre
- EC3 - Prises différentes (sauf élan, entrées et sorties)
- EC4 - Élément sans envol avec un tour de 360° mini (sauf entrée)
- EC5 - Sortie : Aménagement FSCF (voir généralités)

EXIGENCES TECHNIQUES :

Toute **prise d'élan** devant chaque élément parti de l'appui doit être à l'A.T.R.

Jury D :

- si dans les 10° → VD attribuée
- en-dessous des 10° → pas de VD

Jury E :

- si entre 0° et 30° → pas de déduction
- si entre 30° et 45° → -0,10 pt
- si en-dessous de 45° → -0,30 pt.

AMENAGEMENTS FSCF POUR LES EXIGENCES TECHNIQUES

- Les éléments ne se terminant pas à l'ATR dans les 10° (de l'alignement des mains à la pointe des pieds), les éléments circulaires sans rotation, les éléments avec envol de BS à BI à l'ATR et

les éléments circulaires avec rotations et prise d'élan avec rotation sont dévalués et sont pénalisés pour fautes d'angles :

Jury D :	inférieur à 10°	1 VD inférieure à l'élément à l'ATR est attribuée
Jury E :	entre 0° et 30°	→ pas de pénalité
	entre 30° et 90°	→ - 0,10 pt
	si en-dessous de 90°	→ - 0,50 pt.

Attention : il n'y a pas de dévaluation pour le soleil et la lune : pas de VD, fautes générales déduites par le jury E.

- Pour les éléments circulaires sans rotation ET les éléments avec envol de BS à l'ATR sur BI : si l'ATR se termine dans les 10° de chaque côté de la verticale : VD attribuée (même si élément chuté).
- **Suppression de la pénalité « élan à vide ».** Et si balancer ½ tour sous l'horizontale = **plus de pénalité.**

SPECIFICITES DE PENALITE :

Il n'y a pas de cumul de pénalité de fautes de jambes fléchies avec une autre pénalité quand cette dernière est plus élevée et est une faute nette.

Exemples :

- Elan intermédiaire + jambes fléchies = 0,50 pt maximum
- Heurter la barre + chute = 1,00 pt maximum
- Heurter le tapis + jambes fléchies = 1,00 pt maximum

Par contre, les fautes générales supérieures aux jambes fléchies peuvent se cumuler (exemple bras fléchis).

ATTENTION : la pose de pieds (sans élan à l'ATR avant) sera pénalisée de 0,10 ou 0.30 pt pour la prise d'élan et 0,50 pt pour changement de barres sans exécuter d'élément (sauter de BI à BS).

Elan intermédiaire + traction enroulé + double reprise d'élan = 0,50 pt + 0,50 pt.

PRECISIONS :

1) La gymnaste qui effectue :

- a) Bascule dorsale – pose ses pieds BI = pénalité de **0.50 pt pour mouvement non caractéristique** (éléments avec impulsion cuisses) + rattrape BS pour bascule = **pénalité de 0.50 pt pour sauter de BI à BS** (changement de barre sans élément) = **1,00 pt.** La pénalité de composition « sauter de BI à BS » s'applique quand la gymnaste a effectué une bascule dorsale ou un tour dorsal à l'appui et saute directement à BS et dans ce cas, elle se cumule avec la pénalité « mouvement non caractéristique appui des cuisses ».

- b) Bascule dorsale – pose ses pieds BI + contre-mouvement = **uniquement 0,50 pt de pénalité** pour mouvement non caractéristique (éléments avec impulsion cuisses).

2) **Contre-mouvement** : il faut bien voir les 3 temps :

- fermeture complète et les pieds doivent quitter la barre le plus tard possible
- pointes des pieds vers la barre supérieure en avant de la barre
- épaules au dessus de la barre supérieure (pénalité de 0.10 pt si épaules à hauteur de la barre, 0.30 pt si épaules sous la barre)

3) Il n'y a pas de **chute sur l'agrès** en barres. Une chute est comptabilisée quand la gymnaste touche les pieds au sol.

4) Après une chute en barres, le juge recommence à noter au 1^{er} élément codifié que la gymnaste réalise. Si la gymnaste rechute avant d'avoir fait un élément codifié, le juge ne

comptabilise pas cette 2^{ème} chute. Si la gymnaste monte en appui sur BI et fait une pose de pieds, le juge ne compte rien.

5) Si un élément est chuté, l'éventuelle pénalité dans la prise d'élan avant cet élément est comptabilisée.

Exemple : prise d'élan pénalisée à 0.30 pt puis contre-mouvement sans rattrape de BS, la pénalité n'est pas annulée. Si la gym remonte et recommence le même élément et qu'à nouveau la prise d'élan est pénalisable, elle s'ajoute à la précédente.

6) Avant le tour facial AV, la montée à l'ATR n'est pas demandée.

7) Si la gym réalise en BS tour facial AR enchaîné sortie filé : la montée à l'ATR entre les 2 éléments n'est pas demandée.

8) Pour qu'une prise mixte soit comptabilisée, il faut que le corps parte en avant dans l'élément (exemple la lune). Une montée à l'ATR en prise palmaire ne remplit pas cette exigence.

9) Le tour AV carpé en prises palmaires doit se terminer dans les 10° pour obtenir la VD. Sinon, pas de VD ni d'EC.

10) L'élan circulaire carpé : VD A même si les jambes sont fléchies. Il y aura une pénalité selon la faute de flexion de jambes. Mais Pose de pieds : pas de VD, sans pénalité pour jambes fléchies. Dans tous les cas, ces éléments reçoivent une pénalité de 0.50 pt pour changement de barres sans exécuter d'éléments.

11) Le contre-mouvement est un élément répertorié qui permet un changement de barres sans pénalité (pénalité pour chute uniquement si la gym lâche la BS).

12) Pour l'élément n°3.506, la gymnaste sera pénalisée en fonction de l'angle dans lequel elle termine son tour et dévaluation de E en D si non terminé dans les 10°, conformément aux pénalités du principe 9.4.2.

RAPPELS : Les élans intermédiaires ne sont pénalisés qu'une seule fois par élément : 0,50 pt jury E, sans cumul des fautes de jambes.

REMARQUES : (article 11.7 du Code de pointage)

Bascule BS en entrée et bascule BS en cours de mouvement : même élément.

Pour les éléments avec envol, il faut une saisie de la barre des deux mains (suspension ou appui momentané) pour attribuer la VD.

4. POUTRE

Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé pour les entrées.

AMENAGEMENT FSCF POUR L'ENTREE

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, la poutre ou n'est pas passée sous la poutre.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

Si la gym touche le tremplin sans faire d'entrée : elle doit commencer son exercice :

Jury D : pas de VD

Jury E : - 1,00 pt ET - 0,10 pt pour entrée non codifiée.

Mêmes pénalités pour double rebond sur le tremplin.

CALCUL DES VALEURS DE DIFFICULTES-

3 VD gymniques minimum et 5 VD acrobatiques maximum (dont la sortie).

Une gym peut avoir plus d'éléments gymniques si leurs valeurs sont plus importantes que les éléments acrobatiques mais **l'élément acrobatique de la sortie sera pris obligatoirement.**

Les éléments acrobatiques et gymniques doivent revenir sur la poutre avec le pied ou le buste pour attribuer la VD.

Les ATR et les éléments de maintien pour lesquels il est précisé une position tenue de 2 secondes ne recevront une VD que si cette position est respectée. Sinon ils recevront une VD inférieure sauf s'il existe comme un autre élément dans le code.

EXIGENCES DE COMPOSITION

E.C. 1 : une liaison d'au moins 2 éléments gymniques différents dont un saut avec un écart de 180° (*transversal ou latéral*) ou écarté latéral.

Entre 180° et 160° : 0,10 pt de pénalité

Entre 160° et 135° : 0,30 pt de pénalité.

Si inférieur : pas de VD.

Précisions : il n'y a pas de série quand :

- hésitation ou arrêt entre les 2 éléments

- déséquilibre

- pied libre touchant la poutre

- mouvement supplémentaire des bras : s'il y a un mouvement de bras supplémentaire entre les 2, la série n'est pas comptabilisée.

La position de réception du 1^{er} élément est la position de départ du second.

La gymnaste arrive du 1^{er} saut bras en arrière et les envoie vers l'avant pour le 2^{ème} saut la série est prise.

La série est prise quand la jambe libre à l'arrivée du 1^{er} saut devient la jambe d'appel du second saut.

E.C.2 : un tour 360°

Pour tous les éléments avec « rotation non terminée » : valeur d'un autre élément du code ou pas de VD.

E.C.3 : aménagement de l'EC3 pour la FSCF

Une série acrobatique d'au moins 2 éléments identiques ou différents :

a) Avec envol et appui des mains (ex. flip-flip) = 0,30 pt

b) Avec envol avec ou sans appui des mains dont un salto = 0,50 pt.

Les 2 éléments identiques seront pris en compte pour la série acrobatique mais seule une VD sera comptée. Les renversements libres (costal et facial) en font partie.

Pour les séries acrobatiques dans lesquelles la gymnaste exécute un élément en avant puis en arrière, il faut laisser le temps à la gymnaste de reprendre ses repères. La série peut sembler lente mais tant qu'il n'y a pas d'arrêt, la série est comptabilisée.

E.C.4 : élément acrobatique de direction différente (AV/LAT, AR)

E.C.5 : sortie Aménagement FSCF (voir généralités)

RAPPELS :

- Entrée appel 1 pied – la jambe libre doit monter à l'arabesque à l'horizontale dans la continuité pour que la VD soit accordée.

- Les sauts avec 1 tour ou + exécutés en position latérale recevront une VD supérieure à ceux exécutés en position transversale. Mais les éléments ne recevront qu'une seule fois la VD.
- Essai sans exécuter un élément (course à vide) : 0.30 pt.
- Le Twist est une rotation avant.
- La cloche : au bénéfice de la gym pour la rotation Avant ou Arrière.
- Dans les déductions spécifiques la pénalité « pause (2 sec)/préparation excessive avant un élément » devient « pause (plus d'1 sec)/préparation excessive avant un élément ».
- **Les entrées**
 - 1.102 : saut ciseau par-dessus la poutre au siège transversal en appui sur les cuisses (élan oblique par rapport à la poutre).
 - 1.201 - saut au grand écart (180°) - B
 - 1.206 (franchissement groupé ou carpé à l'appui dorsal libre) **n'existe plus**. Une nouvelle partie de maintien la remplace : 4.203 appui libre corps carpé (tenu 2 secondes). **Si cette entrée était réalisée, le jury D ne compterait aucune VD.**
 - 1.215 doit se faire avec une impulsion pour être comptabilisée en B (= saut de mains en entrée donc envol)
- **Autres**
 - 2.209 - saut vertical 1 tour UNIQUEMENT en position transversale - B
 - 2.211 - saut groupé 1 tour UNIQUEMENT en position transversale - B

EXECUTION ARTISTIQUE

Ce n'est pas « J'AIME OU J'AIME PAS ». Des critères précis sont écrits. C'est ce que la gym exécute et comment elle l'exécute.

Les juges devront se caler lors des premières gymnastes mais après ne devront en parler que s'il y a vraiment beaucoup d'écart à ce niveau. Si une solution ne peut être trouvée, le jury D fera comme toujours lors de désaccord.

Les mouvements latéraux en tant que partie d'une combinaison de mouvement, il devrait y avoir au moins un mouvement de transition (par exemple un sur place avec un mouvement des bras et l'autre un déplacement).

NOUVEL ELEMENT

- **Entrée 1.105** : saut AVEC APPUI DES MAINS au grand écart latéral ou en position écartée latérale, appel 2 pieds ou saut au grand écart transversal élan oblique par rapport à la poutre (avec appui des mains). Précision : la gymnaste peut garder les mains sur la poutre qu'elle soit au grand écart latéral ou en position écartée latérale.

LES NOUVELLES EXIGENCES TECHNIQUES

Saut sissonne : Exigences écart en diagonale et réception sur 1 pied. Les pénalités prévues dans le code section 9 page 4 seront appliquées.

Valeur de liaison

Dans le cas de liaison gymnique, les sauts peuvent être identiques.

Exemple : saut changement de jambe + saut changement de jambe = VL +0.10, une seule C, ne peut pas remplir l'EC1.

Nous autorisons les sorties de poutre d'un côté ou d'un autre malgré la précision du code FIG.

5. SOL

Sorties du praticable :

- 1 pas ou réception en dehors des lignes avec 1 pied ou 1 main : - 0,10 pt
- Pas en dehors des lignes avec les deux pieds, les deux mains ou une partie du corps ou réception avec les deux pieds en dehors de la ligne : - 0,30 pt
- Si appel en dehors du praticable pour effectuer un élément : pas de VD.

CALCUL DES VALEURS DE DIFFICULTES

3 VD gymniques minimum et 5 VD acrobatiques maximum (dont sortie)

Une gym peut avoir plus d'éléments gymniques si leurs valeurs sont plus importantes que les éléments acrobatiques mais **l'élément acrobatique de la sortie sera pris obligatoirement.**

EXIGENCES DE COMPOSITION

E.C.1 : passage gymnique composé de deux sauts différents du code, appel 1 pied, liés directement ou indirectement (*avec des pas courus, petits sauts appel 1 pied, pas chassés, etc...*) dont un avec un écart de 180° en position transversale/latérale, écarté latéral.

La réception des sauts doit se faire sur 1 pied s'ils sont exécutés comme 1^{er} élément. Les sauts appel 2 pieds et les tours ne sont pas autorisés car ils n'entraînent pas de déplacement.

E.C.2 : salto avant ou latéral ET arrière

E.C.3 : salto avec rotation longitudinale (min.360°)

E.C.4 : salto avec double rotation transversale

E.C.5 : la sortie est la dernière ligne acrobatique prise en compte (VD la plus élevée). La gymnaste doit effectuer 2 lignes acrobatiques minimum – 4 lignes acrobatiques au maximum.

Une seule ligne exécutée :

Jury D : pas de VD – 7 éléments comptabilisés – pas d'EC (sortie)

Jury E : pas de tentative de sortie – 0,50 pt
déductions pour fautes éventuelles de réception.

Autre cas ne prenant en compte qu'une seule ligne acrobatique :

Exemple 1 :

1^{ère} ligne acrobatique : Rondade-Flip-Salto arrière tendu

2^{ème} ligne acrobatique : Rondade-Flip-Vrille arrivée sur les fesses

Jury D : pas de VD – 7 éléments comptabilisés – pas d'EC (sortie)

Jury E : pénalité 1,00 pt pour élément chuté.

Exemple 2 :

1^{ère} ligne acrobatique : Rondade-Flip-Vrille et demi (1 tour ½)

2^{ème} ligne acrobatique : Rondade-Flip-Double vrille non terminée (1 tour ½)

Jury D : pas de VD – 7 éléments comptabilisés – pas d'EC (sortie)

Jury E : déductions éventuelles pour réception élément répété.

Exemple 3 :

1^{ère} ligne acrobatique : Rondade+Flip-Salto arrière tendu

2^{ème} ligne acrobatique : Rondade+Flip+Salto arrière tendu (élément répété non comptabilisé)

Jury D : Pas de VD – 7 éléments comptabilisés – pas d'EC (sortie)

Jury E : **Pas de tentative de sortie – 0,50 pt**

Déductions éventuelles pour l'élément répété.

Trois lignes exécutées :

1^{er} cas : **1^{ère} ligne acrobatique** : Rondade-Flip-Salto arrière tendu

2^{ème} ligne acrobatique : Rondade-Flip-Salto arrière groupé

3^{ème} ligne acrobatique : Rondade-Flip-Vrille arrivée sur les fesses

Prise en compte de la 2^{ème} ligne acrobatique

Jury D : **8** éléments comptabilisés – Pas d'EC 5 (sortie A Salto arrière groupé)

Jury E : Pénalité 1,00 pt de chute pour la vrille

2^{ème} cas : **1^{ère} ligne acrobatique** : Rondade-Flip-Vrille

2^{ème} ligne acrobatique : Salto avant tendu

3^{ème} ligne acrobatique: Rondade-Flip

La 3^{ème} ligne n'est pas une ligne acrobatique. Une ligne rondade + flip est considérée comme essai sans exécuter d'élément et pénalisée de 0.30 pt par le jury E.

La gym obtiendra la valeur de sortie B de sa 2^{ème} ligne acrobatique.

■ RAPPEL :

Les vrilles doivent être complètement terminées sinon VD inférieure reconnue dans le Code.

■ AMENAGEMENT FSCF

Pour les réceptions en fente des éléments acrobatiques : pas de déduction si maîtrisées.

■ EXECUTION ARTISTIQUE

Le total des fautes propres à l'artistique, chorégraphie et musicalité donne 1.60 pt (hors absence de mouvement proche du sol, absence de pirouette, plus d'un saut à l'appui transversal, musique de fond).

Ce n'est pas « J'AIME OU J'AIME PAS ». Des critères précis sont écrits. C'est ce que la gym exécute et comment elle l'exécute.

Les juges devront se caler lors des premières gymnastes mais après ne devront en parler que s'il y a vraiment beaucoup d'écart à ce niveau. Si une solution ne peut être trouvée, le jury D fera comme toujours lors de désaccord.

La pénalité pas de chorégraphie claire pour rejoindre les coins est supprimée.

La pénalité « manque de créativité des mouvements et transitions » devient « manque de **variété et/ou** de créativité dans les mouvements et transitions ».

Pour la musicalité, l'exercice doit être en relation avec la musique du début jusqu'à la fin.

PRECISION SUR LES DEDUCTIONS SPECIFIQUES

La pénalité « répétition de la même position avant les lignes acrobatiques » est supprimée et remplacée par les déductions suivantes :

- préparation pour l'acrobatie :
 - plus d'une station sur les 2 pieds avant l'acrobatie : ch.f. 0,10 pt
 - se diriger vers le coin en utilisant des pas simples, déplacements sans travail de bras ou d'amples mouvements du corps : ch.f. 0,10 pt. Nous pénaliserons de 0.10 pt, l'action de se rendre dans le coin et non chaque pas du déplacement.

La pénalité « pause (2 sec) avant les éléments » devient « pause (plus d'1 sec) avant les éléments ».

Deux nouvelles pénalités sont à ajouter aux déductions spécifiques :

- l'exercice commence immédiatement avec un passage acrobatique : 0.10 pt
- lignes acrobatiques exécutées à la suite l'une de l'autre dans la même diagonale (longue ligne acrobatique autorisée) : 0.10 pt

Préparation pour les séries acrobatiques : il doit y avoir des mouvements du corps et des bras.

Se replacer est pris en compte quand ce sont des pas simples avec mouvements de bras mais sans mouvement de corps pour rejoindre les angles.

Pause est pris en compte quand la gymnaste se tient immobile avec ou sans travail des bras pendant plus d'une seconde.

PRECISION SUR DES ELEMENTS

Le saut groupé 1 tour $\frac{1}{2}$ et la pirouette 1 tour $\frac{1}{2}$ n'existent plus au sol. Si ces éléments sont exécutés, ils recevront la VD d'un tour et seront pénalisés pour manque de précision.

NOUVEAUTE DE DIRECTION TECHNIQUE

Au sol, quand il y a **un saut avec tour** lié directement avec un autre élément du code : si dans le 1^{er} élément le tour n'est pas complètement terminé mais si la gymnaste est capable de continuer avec l'élément suivant, le 1^{er} élément NE SERA PAS DEVALUE ou RECONNU COMME AUTRE VALEUR DE DIFFICULTE DU CODE.